

ABONNEMENT

Un an..... 8 fr.
Six mois..... 5 »
Trois mois..... 3 »

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dit.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 31 DÉCEMBRE

A l'occasion du Jour de l'An, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas demain.

QUOS EGO...

Il est bien entendu, n'est-ce pas, que les socialistes, dans leurs paroles et dans leurs écrits, n'ont jamais remplacé la raison par la colère et les arguments par l'injure. Il est également convenu qu'ils mêlent la hantaine éloquence de Bossuet à la disinction de Massillon et à la charité de Fénelon; à prime, par ci par là, une ombre de la nordaite austérité chère à Bourdaloue. C'est donc en pure perte que les journaux dits « modérés », nous dirions, nous, « prétendus raisonnables », avancent que la moindre résistance inflamme nos bons socialistes, que la plus faible contradiction les culbute pieds par-dessus la tête, et que la critique, même absolument inoffensive, les change en tonnerres extravagants.

Vous jugerez de notre tristesse quand nous vous aurons montré à quel point ces pauvres agneaux sont méconnus par d'anciens alliés, mieux que cela, de vieux amis, leurs personnels obligés, MM. Alphonse Humbert et Eugène Mayer « le Lanterneur ».

Nous vous répétons hier avec des larmes dans la voix, les abominations lacées par M. Humbert qui, entr'autres incongruités, reproche à messieurs les collectivistes un manque de pondération et de savoir-vivre. Ce qu'on a relevé hier, cet effronté d'Humbert, la peau doit lui en claquer! La *Petite République* lui servit nettement son fait: « C'est un biscornu; et les électeurs lui feront payer d'un peu sa fumisterie et son reniement ». Attre, Humbert!

Mais voici que la *Lanterne*... ou la *Lanterne*!... se permet de soutenir que « MM. Jaurès et Cie sont en train de combler la mesure et qu'une goutte suffira pour faire border le vase ».

Une goutte de quoi? Quel est le vase menacé de débordement?

C'est déjà suffisamment effrayant pourtant, il y a plus fort. M. Mayer ose ajouter ceci:

« Insulter ses adversaires, salir ce qu'ils respectent, les provoquer, cela ne constitue ni l'exercice d'un droit, ni un procédé de discussion. Il y a vraiment « trop de fiel dans le miel de M. Jaurès; et ce sont des procédés qui discréditent un parti ».

Le même journal se demande, ah! eux, si « l'abus sans cesse de plus en plus marqué des personnalités outrageantes et des insinuations irritantes sont le résultat d'une tactique? Au point de vue électoral, la violence systématique n'est pas une bonne recommandation: ces allures révolutionnaires rendront de plus en plus difficile toute communauté d'action entre les socialistes et les radicaux, ou disposés à se faire les instruments dociles du collectivisme et à lui préparer complaisamment les voies d'une révolution. »

Savez-vous ce qu'a répondu M. Klerand aux insinuations malveillantes, et « soignées » du « papier dirigé par le juif Mayer »?

Tout simplement le *Quo Ego* de Virgile. Seulement, il l'a traduit en un terme plus concis, assez souvent employé dans la langue vulgaire. Je vous laisse le soin de prononcer le mot.

L'EXERCICE 1894

Au moment où l'année va expirer, il est intéressant de connaître la manière dont se règle l'exercice 1894 au point de vue financier.

Les crédits ouverts par la loi de finances s'élevaient à 3,439,020,623 francs. Mais dans le cours de l'exercice il a été voté des crédits supplémentaires jusqu'à concurrence de 90 millions en chiffres ronds.

En même temps, les recettes se montraient inférieures aux prévisions fixées par le budget. Les onze premiers mois de 1894 ont donné, en effet, une moins-value d'environ dix millions qui s'accroîtra encore par le résultat de décembre.

Heureusement, l'exercice a bénéficié de l'économie résultant de la conversion du 4 1/2 0/0 qui, pour trois trimestres de 1894, s'élève à 45 millions. En outre, il y a lieu de prévoir, suivant un usage constant, des annulations de crédits non employés, qui ne seront pas inférieures à 30 millions. De sorte que finalement les 90 millions d'augmentation de dépenses seront couverts et au delà par les 95 millions provenant de la conversion et des annulations. L'exercice ne se soldera donc pas en déficit.

Néanmoins, il importe d'observer que, sans le bénéfice de la conversion, l'exercice 1894 présenterait une insuffisance de ressources de 45 millions. Il y a donc là une situation qui mérite d'appeler l'attention des pouvoirs publics, particulièrement à la veille du moment où va être réglé le budget de 1895.

LES ITALIENS

12 mai 1859 — 28 décembre 1894

Le 12 mai 1859, Gênes fête l'arrivée des troupes françaises et de Napoléon III.

On pouvait lire dans cette journée mémorable, sur les murs de la ville, une proclamation pompeuse adressée par le syndic à ses concitoyens, et dont voici quelques passages:

« Après avoir épousé notre cause avec une incomparable magnanimité, l'empereur des Français, non content d'envoyer instantanément une armée formidable à notre secours, vient lui-même, accompagné des vœux de toute la France, en prendre le commandement... »

« Exprimons donc, avec toute l'abondance du cœur, nos profonds sentiments d'admiration et de reconnaissance pour l'auguste chef de cette grande nation qui, tendant une main fraternelle à l'Italie, vient l'aider efficacement à conquérir enfin l'indépendance si longtemps convoitée. »

Le 28 décembre 1894, la dépêche suivante arrivait de Gênes:

« La cour d'appel de Gênes a confirmé purement et simplement le jugement du tribunal de San-Remo qui condamne le capitaine français Romani à quatorze mois de prison. »

Comparez.

La question des effectifs

Maintien intégral sous les drapeaux de la classe 1892. — Circulaire du ministre

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée la circulaire suivante:

« Mon cher général,

» La circulaire ministérielle du 10 septembre dernier a prescrit de conserver sous les drapeaux 24,000 hommes de la classe 1892 désignés précédemment comme pouvant être renvoyés à la date du 8 novembre.

» Cette même circulaire avait prévu que les 24,000 hommes dont il s'agit pourraient être congédiés au mois d'avril 1895.

» Mais, pour diverses causes, les effectifs ont subi ou subiront des diminutions sensibles.

» Tout d'abord, à la suite des appels faits dans les corps de l'armée de terre, des volontaires ont été versés dans les troupes coloniales, et d'autres prélèvements de même nature seront encore exercés au profit de ces troupes.

» D'autre part, le corps expéditionnaire de Madagascar comprendra un nombre d'hommes assez élevé qui seront soldés à l'aide des crédits spéciaux accordés pour cette expédition.

» Par suite, on peut prévoir dès maintenant que les ressources budgétaires demandées pour l'exercice prochain, seront suffisantes pour permettre de conserver sous les drapeaux, pendant toute l'année 1895, les 24,000 hommes de la classe 1892, désignés comme pouvant éventuellement être renvoyés dans leurs foyers au mois d'avril.

» Ces hommes seront donc désormais considérés comme devant rester dans l'armée active; leur instruction et leur emploi seront réglés en conséquence.

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien porter ces renseignements à la connaissance des généraux et chefs de corps sous vos ordres. »

INFORMATIONS

Révocation de M. de Lanessan

M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine, est relevé de ses fonctions.

Cette mesure a été prise par le gouvernement, sur la preuve acquise par lui que M. de Lanessan communiquait à des tiers des rapports et des documents officiels.

Il est remplacé par M. Armand Rousseau, ancien député, conseiller d'Etat et ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, ancien directeur des colonies.

C'est au cours des différentes perquisitions opérées par M. Doppfer, notamment chez M. Raoul Canivet, directeur du *Paris*, que le juge saisit non seulement des documents officiels émanant du gouverneur général, mais encore des lettres établissant que M. de Lanessan était en correspondance avec les adversaires du ministère actuel.

Nouvelle décoration

Le général Riu déposera à la rentrée de la Chambre la proposition suivante:

« Art. 1^{er}. Il est créé, pour récompenser les services rendus au commerce et à l'industrie, un ordre dénommé: Ordre du mérite industriel et commercial.

Art. 2. Cet ordre aura les mêmes statuts que le Mérite agricole. La forme de l'insigne et

du ruban seront déterminés par un règlement spécial. »

Dans l'exposé des motifs, le général Riu expose que « cette nouvelle distinction n'empêcherait pas celle de la Légion d'honneur d'être décernée pour des services éminents et réellement exceptionnels. »

Nominations dans la Légion d'honneur

M. Alexandre Dumas a été nommé grand-officier de la Légion d'honneur.

Le poète provençal Mistral est nommé officier.

Au moins, voilà deux décorations qui ne sont pas volées!

La Compagnie des chemins de fer du Sud

M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, au siège social de la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France pour procéder à la saisie des livres de comptabilité.

La plupart de ces documents n'étant plus au siège social, M. Bernard a continué ses perquisitions dans différents endroits de Paris, notamment sur la rive gauche pour retrouver les livres de caisse mentionnant le mouvement des fonds.

Nouvelles Flibusteries à Toulouse

Les sommes votées par le Conseil municipal et portées au chapitre du personnel, pour l'année 1894, ont été majorées pour une dépense de 80,000 fr.

80,000 fr. pris encore, on ne sait où, ont été engloutis, dilapidés... au bénéfice de qui?

80,000 fr. ont été prélevés illicitement sur des crédits quelconques, notamment sur le crédit de l'instruction publique, et ont été partagés entre les membres et les protégés du fameux comité des Quatre-Cantons, qui se qualifiaient tout simplement d'employés auxiliaires.

Ce fait sans précédent appelle, on le comprend, une explication immédiate.

Qui ou non, est-il vrai que 80,000 fr. aient été distribués, dans l'année 1894, aux membres du Cercle radical et du comité des Quatre-Cantons, aux créatures de l'administration radicale?

Expulsion d'un Français en Italie

Rome, 29 décembre. — Un Français, M. Bouis, de Marseille, vient d'être expulsé d'Italie. On affirme qu'il avait fourni à M. Cavallotti des renseignements sur les relations entre M. Crispien et Cornélius Herz.

Poursuites contre un député socialiste

M. Dejeante, député socialiste du vingtième arrondissement, serait, paraît-il, l'objet de poursuites au sujet de la saisie à son domicile du journal belge la *Caserna*.

Avant d'ordonner ces poursuites, le ministère aurait attendu la séparation des Chambres et, hier, M. Dejeante a déjà été interrogé par un juge d'instruction.

Arrestation d'une bande d'anarchistes à Alger

A la suite de la désertion d'un brigadier du train des équipages qui a été arrêté aux environs de Fort-National, la Sûreté d'Alger a procédé à l'arrestation de huit anarchistes, dont deux femmes, inculpés d'avoir facilité la désertion du brigadier. Celui-ci, au moment de son arrestation, était en compagnie d'un anarchiste avéré. Plusieurs des anarchistes arrêtés sont des repris de justice.

Une instruction judiciaire est ouverte.

Un bilan désastreux

On annonce de Lyon que la Compagnie des aciéries et forges de l'Horre vient de déposer son bilan et de demander à être admise au bénéfice de la liquidation judiciaire.

La Compagnie de l'Horre possédait à Lyon de très vastes ateliers connus sous le nom d'ateliers de la Buire. Les plusieurs centaines d'ouvriers qu'elle y occupait vont être réduits au chômage.

Tentative d'assassinat sur un prêtre

Une tentative d'assassinat a été commise mercredi, à Argol, sur la personne de l'abbé Dagorn, curé de Landevennec; un individu nommé Gourmelon revenait de la chasse quand il rencontra sur la place l'abbé Dagorn qu'il prit pour le curé d'Argol contre lequel il nourrissait des sentiments d'animosité; il déchargea sur lui son fusil à la distance de quelques mètres. L'abbé Dagorn a eu la tête criblée de plombs.

Quoique son état soit grave, on espère le sauver. Le meurtrier a été arrêté.

Tentative d'assassinat

Moulins, 29 décembre. — Une tentative d'assassinat a été commise au Montet, sur la personne de M. Place, notaire.

Un individu inconnu, qui s'était présenté vers sept heures du soir pour parler au notaire, s'est précipité sur lui et l'a frappé à plusieurs reprises avec une arme connue sous le nom de coup de poing américain.

Le vol était le mobile du crime, mais l'assassin n'a rien pu emporter.

Victime de son dévouement

Un terrible accident est arrivé en gare de Dol, au moment de la jonction des trains numéro 16, venant de Dinan, 29 allant de Cherbourg à Brest et 12 allant de Rennes à Saint-Malo.

La machine du train de Dinan rentrait au dépôt, quand une femme, âgée de 70 ans, voulut traverser la voie devant la locomotive en marche; le chef de gare, M. Senand, voyant le danger que courait la vieille femme, lui cria, mais inutilement de se garer.

Cet homme courageux se précipita alors à son secours. Mais tous deux tombèrent sous les roues de la machine. M. Senand a eu les deux jambes broyées, la dame une jambe coupée.

Tentative d'assassinat sur un agent de change de Bruxelles

Avant-hier, vers trois heures, un individu entra dans les bureaux de l'agent de change Matthis, boulevard du Nord.

Un seul employé se trouvait derrière le guichet, M. Matthis. L'individu qui venait d'entrer se précipita sur l'employé et lui porta trois violents coups de couteau à la gorge.

Le malheureux, très grièvement blessé, eut encore la force de se précipiter dehors, en criant au secours. Puis il s'affaissa.

La foule accourut. Le voleur, se voyant découvert, prit la fuite; mais, sur le point d'être arrêté par les passants, il se tira trois coups de revolver dans la tête, et tomba raide mort.

Il résulte des premières recherches du parquet que l'auteur de l'attentat est d'origine italienne.

La saucisse révolutionnaire

Berlin, 28 décembre. — Le *Forwaerts* raconte la mésaventure commerciale arrivée récemment à un boucher-charcutier de Mayence qui, bien involontairement et bien innocemment coupable de propagande révolutionnaire dans l'armée, a été mis de ce fait à l'index par les autorités militaires de la ville.

Dernièrement, un soldat vint faire une emplette dans la boutique du charcutier en question, et celui-ci enveloppa la saucisse demandée dans un fragment de journal pris au hasard dans un lot de vieux papiers. Il se trouvait que le chiffon de papier était un morceau du journal le *Socialiste de Mayence*. A la caserne, on s'aperçut, malheureusement pour lui, de cet essai de propagande, et de défense fut aussitôt faite aux soldats de se fournir désormais chez le charcutier révolutionnaire.

REVUE HEBDOMADAIRE

29 décembre 1894.

L'année 1894 va se terminer. Si, au point de vue industriel et commercial, elle n'a pas été brillante, elle a été bonne pour la Bourse en ce sens que les portefeuilles ont vu progresser sensiblement le prix de beaucoup de valeurs. Comme les années précédentes, les débouchés ont fait défaut; les disponibilités de l'épargne atteignent environ deux milliards et c'est à peine si depuis plusieurs années les affaires nouvelles ont absorbé 500 millions.

Depuis quelques jours les affaires se raréfient, on réalise, on veut finir l'année sans souci.

On dit que l'année qui vient sera fertile en affaires. Souhaitons-le, jamais le terrain n'a été mieux préparé.

Le 3 0/0 s'inscrit à 101.75 presque sans variations. Le 3 1/2 est à 107.50.

Le Crédit Foncier finit à 920. On sait que très peu de porteurs des obligations communales 1879 ont demandé leur remboursement. Ils ont accepté la réduction 13 fr. d'intérêt.

Le Comptoir national d'Escompte s'est avancé à 560.

Le Crédit Lyonnais est en nouveau progrès à 833.75. On voit que nous avons raison quand nous disions que les cours n'étaient pas en rapport avec son taux de capitalisation.

La Société Générale a encore une marge sensible de plus-value. Les bénéfices de l'exercice courant sont supérieurs à ceux de l'année dernière.

Nos grands chemins se sont sensiblement réveillés. On dit qu'il y a des négociations engagées entre le gouvernement et les compagnies, ce qui semble faire présumer que le Conseil d'Etat serait favorable aux chemins de fer.

L'action de la Compagnie d'exploitation des Chemins de fer orientaux se négocie à 545 fr.

Bonne tenue des obligations des Chemins de fer économiques.

Le Suez finit à 3.105. Elle doit progresser sensiblement pendant l'année 1895. Les Anglais sont bien déterminés à acheter ce titre tant qu'il fournira un revenu supérieur à 2 1/2 0/0.

L'italien a donné lieu à quelques réalisations et finit à 86.90. Le coupon de 2 fr. se détache le 7 janvier.

La Rente extérieure a peu varié cette semaine, mais manifeste toujours de bonnes tendances.

Les fonds ottomans sont un peu plus demandés, on parle de nouveau de la conversion des obligations des douanes.

Les fonds russes sont calmes.

Fermeté des fonds austro-hongrois. On parle d'un emprunt 3 0/0 ou 3 1/2 0/0.

En Banque, l'action de la Compagnie des Indes occidentales cote 510.

DE LAVICRIE.

22, place Vendôme.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Les élections d'hier à Saumur

Scrutins de ballottage

Chambre Consultative des Arts et Manufactures

Inscrits, 422. — Volants, 61.

Le nombre des votants, à ce second tour de scrutin, était le même que le dimanche précédent.

SÉRIE SORTANTE

MM. Sabatier.....	61 voix.
Frenzer.....	61 —
Goblet.....	60 —
Hutrel.....	60 —

En remplacement de M. Picheril

M. Chaussepied..... 56 —

Ces candidats sont élus.

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS

MM. Girard-Bouvet.....	61 voix.
Max-Richard.....	44 —
Genest.....	41 —

Les trois candidats sont élus.

M. Jean de Grandmaison

Le *Gaulois* publie les détails suivants sur la mort de M. de Grandmaison :

« M. Jean de Grandmaison est mort à Haï-Phong, d'où il s'appretait à suivre le prince Henri d'Orléans au Siam et dans le Laos.

« Tous deux déjeunaient gaiement quand M. de Grandmaison se trouva indisposé, mais cette indisposition parut tout d'abord si légère qu'ils ne s'en préoccupèrent nullement.

« — Ce ne sera rien, dit M. de Grandmaison au prince Henri; il me suffira de prendre un peu de repos et demain il n'y paraîtra plus.

« Malgré les conseils du prince, il voulut se rendre au consulat de France.

« M. de Grandmaison se dirigea vers l'hôtel du consul. Dès son arrivée, les douleurs qu'il avait ressenties pendant le déjeuner le reprurent avec plus de violence; tout à coup, le malheureux jeune homme poussa un cri et s'affaissa: il était mort, succombant à une de ces attaques foudroyantes très fréquentes en Indo-Chine.

« Le corps du défunt fut transporté, par les soins du consul, au domicile du prince Henri. Quand le prince entra et qu'il apprit la terrible nouvelle, il fut pris d'une violente crise de larmes, car il tenait en haute amitié son infortuné compagnon.

« M. Jean de Grandmaison était une nature d'élite; d'un caractère affable, d'une bonne humeur inaltérable, il avait su se faire aimer et estimer de tous.

« Correct, élégant, sportsman distingué, M. Jean de Grandmaison avait accompli son service militaire dans un régiment de cavalerie en garnison à Lunéville.

« Il était parvenu au grade de sous-officier, mais il avait donné, il y a peu de temps, sa démission pour suivre le prince Henri d'Orléans. »

Aussitôt la triste nouvelle parvenue au ministère, un attaché au protocole s'est rendu auprès de M. de Grandmaison, député de Maine-et-Loire, pour lui annoncer le malheur, qui l'a d'autant plus douloureusement surpris qu'il avait reçu, le matin même, une lettre écrite de la main de son frère lui affirmant que sa santé était bonne.

M. le ministre présentait en même temps à M. Georges de Grandmaison ses affectueuses condoléances.

Le prince Henri d'Orléans a été profondément ému de la mort de son compagnon de voyage. Ayant couru les mêmes dangers, supporté les mêmes fatigues, les deux jeunes gens — ils étaient à peu près du même âge — vivaient sur le pied de la plus cordiale camaraderie.

Le prince appréciait fort l'imperturbable bonne humeur de son compagnon. La mort de celui-ci l'a d'autant plus affecté qu'elle a été soudaine. Aussi le prince a-t-il résolu d'interrompre son voyage et de ramener en France le corps de M. de Grandmaison, par le prochain paquebot.

Le prince, qui comptait voyager pendant quinze mois et qui a quitté la France en mai dernier, reprendra peut-être la route de l'Indo-Chine, après avoir rendu à son ami les derniers devoirs.

Rien n'est encore décidé à cet égard; mais il n'a voulu laisser à personne le soin de ramener dans sa patrie le corps de son malheureux ami.

SAUMUR

Les mendicants

Bâclez des édits, des règlements, des avis contre la mendicité, c'est comme si vous chantiez. Les « fainéants » de Saumur n'en lâchent leur grenaille sur la voie publique que plus abondamment. Il y a quelques jours, nous racontions l'arrestation d'une bande d'enfants « mendigots ». Hier, on faisait une seconde râlée.

Vers 4 heures du soir, rue Saint-Nicolas, un agent de police surprenait, tendant la main dans la rue et entrant dans les magasins, quatre gamins et gamines qu'il amena au bureau de police et qu'on interrogea. Tous déclarèrent qu'ils obéissaient aux ordres et aux menaces de leurs parents. Il y avait une gamine de 7 ans, une autre chargée d'un mioche de 5 mois qu'elle portait sur son bras, un citoyen de neuf ans et enfin une demoiselle de 15 ans qui va souvent quêmander accompagnée de sa mère. Cette jeune personne est, d'ailleurs, excessivement pratique. Quand elle « travaille »

sule, elle prélève, sur le même, « son petit » et rapporte le restant chez les parents, à cas où restent quelques sous. « Si papa et maman ne son pas contents, ils prendront des castes. »

Quelle philosophie filiale! Que va-t-on imaginer, maintenant, pour empêcher la filibusterie à la charité?

Examens par Saumur

LES PROPOSITIONS AU GRADE DE SOUS-LIEUTENANT DE CAVALERIE EN 1895

Nous avons donné, dans nos précédents numéros, les modifications apportées, à partir de 1895, aux dates des examens à subir par les candidats à Saumur.

Une circulaire ministérielle, que nous résumons d'après, vient compléter ces premiers renseignements; elle se, en outre, de nouvelles catégories de candidats.

Pour la première fois, les sous-officiers de cavalerie proposés seront, le 2 novembre 1895, ne visite clinique à constater leur acuité visuelle. Pour cette visite, qui suivra l'examen écrit d'instruction générale, ils se réuniront au chef-lieu de leur corps d'armée: seul, le 6 corps au trois centres d'examen: Châlons, Lunéville, Verdun.

L'examen d'instruction militaire proprement dit sera subi devant une commission composée d'un colon ou lieutenant-colonel, président, et de deux chefs de cadres de cavalerie.

La commission se réunira d'abord à Paris; de là, elle se dispersera à Lyon, Marseille, Limoges, Tours, Cognac et Châlons, ou inversement.

Enfin, on occupe — et c'est également une innovation — des sous-officiers de cavalerie provenant de officiers de l'arme démissionnaires. S'ils remplissent certaines conditions déterminées, sont dispensés de toute épreuve et sont nommés sous-lieutenants sans être astreints, d'abord, au préalable, les cours de l'Ecole de Saumur.

Anniversaires

Le pénultième jour de décembre 1423. — La monnaie se purait à 10 deniers la pièce, fut décriée dès à 7 deniers.

30 décembre 1761. — Naissance d'Urbain Loir-Mongaz à Saumur.

30 décembre 1818. — Installation de la Cour royale d'Angers.

Nominations d'institutrices

Sont nommées institutrices laïques :

A Bagnères, M^{lle} Marie Brault.

A Montsou, M^{me} Martin.

A Saint-Ges-Châtelais, M^{lle} Labbé.

A Antoing, M^{lle} Poirier.

Est nommée institutrice adjointe :

A Fontevault, M^{lle} Maupetit.

RENNES-SUR-LOIRE

Inceste allumé par un enfant

Le 27 décembre, au Petit-Champ, commune de Varennes-sur-Loire, flambait, vers 8 heures du matin, hangar appartenant à M. Baudry, charpentier. En même temps que cette construction toute de paille brûlaient une charrette de foin et deux vieux portails dont la destruction coûtait à 250 fr. le chiffre de la perte couvée, d'ailleurs, par une assurance.

La gendarmerie d'Allennes ouvrit une enquête d'autant plus sérieuse que, il y a 15 jours environ, on détruisait une petite loge élevée par M. Bay dans un champ éloigné d'un kilomètre de la commune; et on apprit que l'enfant de journalier du pays avait été vu jouant au bord du hangar et qu'on le croyait porteur de mèches. On interrogea le bambin qui, après une longue hésitation, reconnut qu'il avait allumé des brins de chaume sous le hangar de des allumettes qu'il rapportait du bourg.

CHEHUTTE-LES-TURFEAUX

Vol de vin

Judi dernier, M. Bouche, propriétaire à Chenelles-Turfeaux, était prévenu par un voisin qui voit à lapins, sis à 300 mètres de

la maison d'habitation, était ouvert et que les lapins gambadaient dans la cour. M. Bouché réintégra, dans leur asile, les fugitifs parmi lesquels il ne remarqua pas un manquant, puis, sous le coup d'un soupçon, il se rendit à sa cave dont il trouva la porte béante, la serrure forcée et constata, cette fois, la disparition de dix bouteilles de vin blanc estimées 40 fr. Pas de traces, et on ne sait qui charger vraisemblablement du méfait.

Cas de guérison du croup en Anjou

On écrit de Chemillé :

« Il y a un mois environ, une épidémie de croup éclatait à Neuvy (canton de Chemillé). Trois enfants moururent. Effrayé de la terrible maladie et justement ému du malheur qui venait de frapper ses administrés, M. le comte de Brissac, maire de Neuvy, dont la généreuse bienfaisance est si connue, grâce à ses hautes relations parisiennes, put se procurer du sérum du docteur Roux. Quelques jours après, un nouveau cas de croup se déclarait, et une petite fille de 2 ans dont les parents, du nom de Dillé, sont cultivateurs aux Carroils de Neuvy, était atteinte de l'affreux mal. Le docteur Thérault, de Chemillé, appelé auprès de la malade, fit l'injection du sérum suivant la méthode de Roux, le vendredi 14 décembre, dans la soirée; dès le lendemain matin, la petite fille allait mieux.

Depuis ce jour l'amélioration n'a fait qu'augmenter, et aujourd'hui l'enfant est absolument hors de danger. »

Prédictions de Mathieu de la Dôme

Pour le mois de janvier 1895

Du 1^{er} au 4, continuation de la période rigoureuse ayant commencé le 27 décembre.

Assez belle période pour le Midi au premier quartier de la lune (du 4 au 11).

Variable pour le Nord-Ouest de la France.

Vent fort à l'entrée de la Manche et sur l'Océan le 4 et le 7.

Période ayant une certaine analogie avec la précédente à la pleine lune (du 11 au 17). Neigeuse en Bretagne et en Normandie, Océan moutonneux vers la fin de cette période.

Temps variable au dernier quartier de la lune (du 17 au 23), plus particulièrement sur les bords de la Manche et sur les côtes de Bretagne et de Vendée. Vent fort du 23 au 24 sur l'Océan.

Période grave surtout pour la marine à la nouvelle lune (du 23 janvier au 3 février). Alternativement pluvieuse, neigeuse ou venteuse. Vents forts et variables notamment du 23 au 27 et du 30 au 31. Océan en courroux dans les parages du Finistère.

Caractère du mois : rigoureux du 1^{er} au 4; relativement sec du 4 au 11; variable du 11 au 17; encore plus du 17 au 23; pluvieux et venteux du 23 au 31. Navigation pénible dans la dernière quinzaine du mois.

Le temps qu'il fera en 1895

Suivant le savant professeur Falb, de Vienne :

Il y aura vingt-cinq jours « critiques » dans l'année entière; au premier degré d'importance, il faut citer les 11 janvier et 11 mars, 3 février et 3 avril, le 22 juillet, le 20 août, les 18 septembre et 18 octobre. L'année sera mau-

vaise dans ses six premiers mois au moins : beaucoup de neige au commencement de janvier, froid intense en février, un court répit en mars qui sera plus chaud que de coutume; neiges et orages en avril, se succédant à courts intervalles; tempêtes en mai; pluies et inondations en juin.

Espérons que ce savant sera mauvais prophète.

Chevaux méchants

Beaucoup de cultivateurs qui achètent des chevaux aux maquignons sur les marchés sont absolument *refaits*. On leur vend des chevaux méchants qui ruent, mordent, sont en un mot impropres à tout service.

Comme cela ne figure pas dans les cas rédhitoires, le cultivateur croit qu'il n'est pas possible de résilier le marché et conserve ou revend à vil prix l'animal malfaisant. C'est une erreur. Un jugement de la 5^e chambre du tribunal de la Seine a tranché la question en faveur de l'acheteur.

D... demandait la résiliation de la vente d'un cheval à lui faite par M..., plus des dommages et intérêts pour le motif que le cheval était rendu inutilisable par sa méchanceté; une lettre prouvait que le vendeur le savait au moment de la vente.

Le tribunal a « appliqué les principes généraux du droit en matière de contrat », et non la loi sur les vices rédhibitoires, qui n'était pas en cause.

Il a considéré le contrat comme nul :

1^o Pour cause d'erreur, vu le vice qui rendait le cheval inutilisable;

2^o Pour cause de vol, M... ayant caché à D... le vice en question dont il connaissait l'existence et la gravité.

Le jugement déclare résilié le contrat de vente, condamne M... à rembourser à D... le prix de vente du cheval avec les intérêts; à lui payer, en outre, 100 fr. de dommages et intérêts et le condamne également aux dépens.

Avis aux fumeurs

On sait que c'est la nicotine qui constitue le poison contenu dans le tabac.

Ceux d'Orient, de Turquie, de Grèce, de Hongrie ne renferment point de nicotine.

Les tabacs arabes, brésiliens, havanais, en contiennent 2 0/0; ceux du Maryland, un peu plus.

Quant à nos tabacs de France, ceux du Pas-de-Calais renferment 4 99 0/0 de nicotine; ceux de l'Ille-et-Vilaine, 6 29 0/0; ceux du Nord, 6 58 0/0; ceux du Lot-et-Garonne, 7 34 0/0; ceux du Lot, 7 96 0/0.

Cela n'empêche pas la majorité des fumeurs de préférer le simple caporal à tous les tabacs d'Orient.

L'année 1895

L'année 1895, dans laquelle nous entrons, correspondra à l'année 6608 de la période julienne de Scaliger, 5895 de la création du monde, 4239 depuis le déluge universel, et 4862 de la mort de Jésus-Christ.

Le milieu de l'année tombera très exactement le 2 juillet, à midi, et, commencée un mardi, l'année se terminera également un mardi.

Les jours les plus longs seront : les 21 et 22 juin, où le soleil se lèvera à 3 h. 58 m.

pour se coucher à 8 h. 5 m. Le crépuscule durera, ces deux jours-là, 44 minutes; la nuit solaire, 7 h. 53 m.; le jour civil, 17 h. 35 m., et la nuit civile 6 h. 25 m. seulement.

Les jours les plus courts de 1895 seront ceux du 18 au 26 décembre inclusivement. Ces jours-là le soleil ne se lèvera qu'à 7 h. 51 m. pour se coucher à 4 h. 2 m. Le jour solaire sera de 8 h. 41 m., la nuit solaire de 15 h. 49 m., le jour civil de 9 h. 29 m., et la nuit civile de 14 h. 31 m.

Enfin, en 1895, les fêtes civiles et les principales fêtes religieuses auront lieu, savoir :

Le mardi-gras, le 26 février; la mi-carême, le 21 mars; Pâques, le 14 avril; l'Ascension, le 23 mai; la Pentecôte, le 2 juin; la Fête-Dieu, le 13 juin.

Le 14 juillet se trouvera un dimanche, l'Assomption un jeudi, la Toussaint un vendredi, Noël un mercredi.

Arrestation d'un acrobate

La police vient d'arrêter à Nantes un acrobate qui travaillait sur les places publiques et plaçait six poids de 20 kilos sur la poitrine de son fils âgé de 13 ans seulement, après l'avoir fait s'étendre sur le dos.

Cet acrobate comparaitra devant le tribunal correctionnel pour infraction à la loi du 7 décembre 1874 sur la protection de l'enfance.

Pour son excuse, l'acrobate fait remarquer que son fils ne s'est jamais plaint de ses procédés.

État Civil de Saumur

MARIAGES

Le 29 décembre. — Jean Bazaud, plâtrier, à Nantes, a épousé Laure-Marie Goriau, gilette, à Saumur.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h 3/4 — Rideau, 8 h. 1/2
Direction A. GIRAUD

LUNDI 31 Décembre

La Fille du Tambour-Major

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Chivot et Duru, musique de J. OFFENBACH.

Calino, ayant besoin de cartes de visite, entre chez un papetier.

Après avoir pris note de ses nom et adresse, le commis lui dit :

— Vous les aurez demain, à quatre heures.

Calino étonné :

— Tiens! moi qui croyais que vous les aviez toutes faites...

On lit dans le Dictionnaire de Larousse : « Le tapioca est conseillé aux convalescents comme un aliment de facile digestion. » Le Tapioca Rils justifie pleinement cette réputation : c'est un aliment des plus nourrissants et des plus faciles à digérer; il est de plus délicieux, ce qui ne nuit en rien à ces qualités.

ALIMENT des ENFANTS

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et les préserver des maladies du jeune âge, les principaux Médecins de Paris, membres de l'Académie de Médecine de France, ordonnent, avec le plus heureux succès, le véritable RACHAOUT DES ARABES DE DELANGRENIER, aliment très nutritif et par conséquent très fortifiant.

Suivant exploit de Mullon, huissier à Saumur, en date du vingt et un décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, notification du procès-verbal de dépôt délivré par le greffier à été faite à : 1^o M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur; 2^o Madame Séraphine Guinefoleau, épouse de M. Félix Christin, avec lequel elle demeure à Saumur; 3^o M. Félix Christin, comme exerçant les droits et actions de Madame Séraphine Guinefoleau, son épouse;

Et suivant exploit de Besnard, huissier à Thouars, en date du vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, notification dudit procès-verbal a été faite à : M. Louis Aury, courtier, demeurant à Saint-Martin-de-Sanzay, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Louis Aury, Léon Aury, Paul Aury et Albert Aury, issus du mariage de M. et Madame Louis Aury-Christin;

Avec déclaration à chacun des sus-nommés que ladite notification leur est ainsi faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseront dans le délai de deux mois et que, faute par eux de ce faire dans ce délai, les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains des requérants de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires desdits immeubles étaient, outre les vendeurs :

I. Pour la maison située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 91. M. Urbain Sirotteau, aubergiste, et Madame Antoinette Fabas, son épouse, demeurant ensemble à Saumur, rue Saint-Nicolas.

CARTES DE VISITE

DE

L'Imprimerie P. GODET

Julien de Courcelles
GOISLARD-MARDOUIN
Mademoiselle Claire Boissange
FRÉDÉRIC DAVIGNON
Alexandre Severeyn
M^{re} & M^{re} EMILE BLANDINIÈRE
Marcel Delouve
MADAME YÉON
Général L'Hotte

78 32 65 37 70 19 58 34 33

1 fr 50, 2 fr & 2 fr 50 suivant qualité de Carton.

LIBRAIRIE JAVAUD

Saumur, 3, rue St-Jean

MAGASINS D'ÉTRENNES

Grand Choix d'Objets d'Art et de Fantaisie en faïence, porcelaine, Maroquinerie et Tabletterie.

Articles de Chine et du Japon

Assortiments des BEAUX OUVRAGES parus des premiers Éditeurs de Paris, ainsi qu'un choix de PAROISSIENS, de MISSELS de Luxe et d'OBJETS DE PIÉTÉ.

Jolie collection pour CHRISTMAS, ainsi que de GRAVURES pour Etrennes. — Belle PAPERIE DE LUXE et FOURNITURES DE BUREAUX.

M. JAVAUD engage les habitants de Saumur à venir visiter ses Magasins où ils trouveront tous ces articles à un prix d'un bon marché exceptionnel.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste.

N^o 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 29 décembre 1894

PARIS : L'ambassade extraordinaire russe, à l'Élysée. — Le commandant nissel donne lecture au capitaine Dreyfus de l'arrêt du Conseil de Guerre. — Le Port de Paris. BEAUX-ARTS : Le Ménestrier, tableau de M. Grison. CHINE : Appel des coolies japonais. — blessés chinois à l'ambulance. — Prisonniers chinois gardés par des soldats japonais.

MADAGASCAR : Tombes du roi Radama I^{er}, de la reine Rasoharina, et Palais d'Argent. — Grand palais de la Reine Ranavalona I^{re}.

MODE : Toilettes pour décembre.

En supplément : La Future guerre navale, par M. Maurice Loir. — Illustrations de M. Léon Couturier.

Le numéro : 50 centimes.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Étude de M^o BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué à Saumur, 7, rue du Temple.

PURGE

D'hypothèques légales

Suivant procès-verbal dressé par M^o Fourchault, notaire à Saumur, en date du sept novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, contenant adjudication, par suite de licitation, de divers immeubles situés à Saumur, indivis entre M. Félix Christin, demeurant à Saumur; Madame Marie Christin, épouse de M. Joseph Aury, propriétaire, avec lequel elle demeure à Saumur; et Madame Félicité Christin, débitante, veuve de M. Louis Aury, demeurant à Saumur.

1^o M. Pierre Cousin, propriétaire, de-

mourant au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, a été déclaré adjudicataire moyennant, outre les frais et charges, le prix principal de cinq mille six cents francs, d'une maison située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 91;

2^o M. Louis Taveau, jardinier, demeurant à Saumur, a été déclaré adjudicataire d'une maison, sise à Saumur, petite rue Saint-Nicolas, nos 5 et 7, moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de six mille quatre cents francs;

3^o M. Stanislas Chambourdon, propriétaire, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, a été déclaré adjudicataire d'un jardin, situé à Saumur, au lieu dit le Charbonnet, porté au cadastre sous le numéro 19 de la section G, moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de quinze cent soixante-quinze francs.

Copie collationnée de ce procès-verbal d'adjudication a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur, le quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Suivant exploit de Mullon, huissier à Saumur, en date du vingt et un décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, notification du procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été faite à : 1^o M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur; 2^o Madame Séraphine Guinefoleau, épouse de M. Félix Christin, avec lequel elle demeure à Saumur; 3^o M. Félix Christin, comme exerçant les droits et actions de Madame Séraphine Guinefoleau, son épouse;

Et suivant exploit de Besnard, huissier à Thouars, en date du vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, notification dudit procès-verbal a été faite à : M. Louis Aury, courtier, demeurant à Saint-Martin-de-Sanzay, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Louis Aury, Léon Aury, Paul Aury et Albert Aury, issus du mariage de M. et Madame Louis Aury-Christin;

Avec déclaration à chacun des sus-nommés que ladite notification leur est ainsi

BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ.

Le système de vendre tout
Bon Marché et entièrement
de confiance est absolu dans
les Magasins de la Glaneuse

A LA GLANEUSE
MAISON E. SABATIER
18 & 20, Rue d'Orléans, SAUMUR

Les Magasins de la Glaneuse
échangent ou remboursent
toute marchandise qui a
cessé de plaire.

ETRENNES

Fourrures, Manchons, Boas cols et colliers, Plumes, etc., Foulards, Cravates,
Mouchoirs, Taies d'oreiller, Eventails, Mantilles et Echarpes de dentelle, Jupons, etc., etc., etc.
Coupes et Coupons de Tissus noirs et couleurs pour ROBES; prix spéciaux pour Œuvre de Bienfaisance.

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEU, 28, Rue Saint-Jean, Saumur

ARTICLES pour NOEL
Fantaisies, Sucre Conserve, Sabots Guillochés, Arbres de Noël, etc., etc.
Pâtés de Foies gras truffés, depuis 1 fr. 75 la terrine.

VINS FINS. — Champagne, Grands
Mousseux, Liqueurs de marque.
DESSERT
PATISSERIE

ETRENNES
Des Calendriers sont offerts à tout acheteur

1895

1895

HAUTE NOUVEAUTÉ

Pour Etrennes

Boîtes, Coffrets riches, Vannerie fine, Sacs satin, Porcelaine
de luxe, Confiserie, Marrons glacés, Bonbons de chocolat, Fruits glacés.

NOTA. — Tous nos Bonbons sont de qualité extra. — Les Sacs ne portent aucun nom,
sont très coquets, et ne sont pas facturés.

MAISON DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Etude de M^e LECOY, avoué à
Saumur, rue Pavée, n° 1.

D'UN JUGEMENT rendu par défaut faute
de comparaitre, par le Tribunal civil de Saumur,
le 25 octobre 1894, enregistré et
signifié.

Entre Mme Louise Château, journalière,
épouse de M. Ferdinand Frémont, journalier,
ayant demeuré à Saint-Hilaire-Saint-Florent,
Flérent, et actuellement sans domicile ni
résidence connus en France, ladite dame
demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent ;

Il appert :
Que la séparation de corps et de biens a
été prononcée entre les époux Frémont-
Château, au profit de la dame Frémont, née
Château.

Pour extrait certifié sincère et véritable
par l'avoué soussigné.

Saumur, le 22 décembre 1894.

LECOY.

Assistance judiciaire, décision du 8 novembre 1893.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à
Saumur.

A VENDRE
MAISON

A Saumur, rue du Portail-Louis,
47, occupée par M^{me} Guignard.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

AVEC JARDIN

Rue Beaurepaire, n° 15, occupée
par M^{me} veuve GUERIN.

Remise et écurie à la volonté du
locataire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

Remise et Ecurie

Avec Jardin et grandes servitudes,
rue de la Maremaillette, occupées
par M. Emile LENOUX, ancien
notaire.

S'adresser à M^{me} ROGERON, rue
d'Alsace, n° 7.

AVENDRE

Un Cheval bai, 6 ans

S'adresser quai de Limoges, 55, Saumur.

Etude de M^e DEGRETZ, notaire à
Saint-Clément-des-Levées.

VENTE MOBILIÈRE
Volontaire

Aux Rosiers, rue Nationale, dans
la maison occupée par M.
CHAILLOU-MÉTIVIER,

Le dimanche 6 janvier 1895,
à une heure.

Par le ministère de M^e DEGRETZ,
notaire à St-Clément-des-Levées.

On vendra :

Meubles meublants, ameuble-
ment de salon en velours, fau-
teuils, chaises, tables, une pen-
dule;

Ustensiles de ménage, et quan-
tité d'autres objets mobiliers.

Au comptant, plus 10 pour cent.

UN JEUNE HOMME demande une
place de comptable ou donnerait
des leçons de latin, de français et
de dessin.

ON DEMANDE un jeune garçon
de 13 à 14 ans. Donner bonnes
références.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous avons l'honneur d'informer
le public que notre liquidation
devant être close dans quelques
jours, nous continuons la mise en
vente, à prix de facture, des mar-
chandises restant en magasin.

Articles pour étrennes
Nombreuses occasions.

L. COCHET, 20, rue du Fortail-Louis

La Nationale

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie
et sur la Vie.

Assurances : Vie entière, Mixtes, Termes fixes
Rentes Viagères

S'adresser à M. H. CESBRON,
agent général, 9, rue de l'Ancienne-
Mesagerie.

A CÉDER

CAFÉ du Théâtre

LONG BAIL

S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE
DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

C^{ie} de Fabrication Française du Nickel

Médaille d'or, Exposition Universelle, Paris, 1889.

OBJETS en NICKEL pur garanti, pour la Table, Cuisine, Toilette, Laboratoire, etc.

EN VENTE A SAUMUR, chez M. F. DUPAS, arquebuisier, 1, rue St-Nicolas.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Punch, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

ACTUELLEMENT

Exposition des Nouveautés pour Noël et le Jour de l'An

Ancienne Maison G. FISCHER

PILLET-BERSOULLÉ, Successeur

Place de la Bilange SAUMUR

Pianos d'occasion garantis, depuis 250 f.
Occasion unique, 1/4 queue Henri Herz, garanti 10 ans, 350 f.

Grand choix de Partitions et de Volumes pour Etrennes

Partitions bijou sur les meilleurs Opéras et Opéras-Comiques
Violons — Clairons et Tambours — Petite taille pour jouets d'enfants.

ETRENNES 1895

EPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Exposition des dernières créations

De Coffrets Bonbonnières laques, porcelaine, Vannerie fine, Carton-
nages de luxe sans adresse, Bonbons de chocolats, Fondants, Dragées,
Prâlines, Marrons glacés et Fruits confits

NOTA. — Tous ces produits proviennent des fabriques réputées pour vendre ce qu'il y
a de meilleur. Bon Marché sans précédent.

ARTICLES POUR ARBRES DE NOEL
Crèches, Jésus, Rois Mages, Bûches, Sabots en chocolat et en sucre,
Grande variété d'Objets de Fantaisie.

Un Billet de Tombola à tout acheteur de Bonbons ou Liqueurs, donnant droit
à gagner : 1^{er} lot, une magnifique **POUPÉE** mécanique, avec boîte à musique;
2^e lot, un **LAPIN** mécanique; 3^e lot, une **COQUELLE** produits du pays.

Vins Mousseux, Liqueurs ordinaires et grandes marques, Biscuits variés,
Pâtés de foies gras Henry, de Strasbourg; Hafner,
Deschandeliers de Ruffec.

EPICERIE NOUVELLE

EXPOSITION

d'Articles Jour de Noël et Jour de l'An, Confiserie, Champagnes

LIQUEURS DE MARQUES

Fondants fins, le 1/2 kilo, depuis 1 fr. 20

Prâlines, — 0 — 90

Pâtés de foies gras Deschandeliers, depuis 1 — 65

CADEAUX : Il est offert un billet de Tombola à tout acheteur de

UN FRANC de Confiserie ou Liqueurs.

GROS LOT : Une superbe **POUPÉE** mécanique.

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1. lot. Un objet d'Etrennes. | 10. lot. Un litre Elixir. |
| 2. - Une terrine foies gras. | 11. - Un litre Menier. |
| 3. - Une bouteille exquis Guignolet. | 12. - Un sac chocolat surfin. |
| 4. - Une boîte boudoir. | 13. - Un sucre de pommes. |
| 5. - Un sac marrons glacés. | 14. - Une bouteille Champagne. |
| 6. - Une caisse mandarines. | 15. - Un exquis Guignolet. |
| 7. - Une boîte biscuits Champagne. | 16. - Un litre d'eau-de-vie de marc. |
| 8. - Une bouteille vin de Turquie. | 17. - Un sac fondants surfin. |
| 9. - Une boîte Madefines de Commercey. | 18. - Un litre liqueur. |

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1894